

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 44

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY / MME SANDRA DALBIN

OBJET

Participation financière 2017 en faveur de l'Institut de la Maladie d'Alzheimer (I.M.A)

**Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
Service Programmation et Tarification des Etablissements
04 13 31 29 22**

I – RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

L'institut de la Maladie d'Alzheimer (I.M.A.), a pour but de traiter les problèmes posés aux familles et aux soignants non médicaux par les malades atteints de la maladie d'Alzheimer afin de favoriser leur maintien à domicile.

Son action entre dans le cadre de la politique sociale et médico-sociale du Département en direction des personnes âgées. Le département participe au financement de son fonctionnement depuis 1996. En 2016, le Département a poursuivi sa participation au financement de l'IMA, par une convention annuelle, accordant une subvention d'un montant de 30 000 €

II - OBJET DU PRESENT RAPPORT : RENOUELEMENT DE LA PARTICIPATION DEPARTEMENTALE POUR 2017.

L'I.M.A. sis à l'Hôpital d'Adultes de la Timone - bd Jean MOULIN -
13385 MARSEILLE cedex 5

Président : Monsieur Mathieu CECCALDI (Chef de service de neurologie-neuropsychologie au CHU de la Timone) depuis le 05 juin 2015, le Docteur Michel PONCET, neuropsychiatre à la retraite, étant désormais Président d'honneur.

L'activité de l'Institut de la Maladie d'Alzheimer s'est répartie depuis 2010, d'une part, sur les actions menées dans le domaine de l'aide aux aidants de malades Alzheimer et, d'autre part, sur le portage d'une MAIA expérimentale de 2008 à 2011 limitée aux 4ème et 12ème arrondissements de Marseille.

Une MAIA est une méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soin dans le champ de l'autonomie, qui associe tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie et de leurs aidants. L'intégration conduit les acteurs à co-construire leurs moyens d'action, leurs outils collaboratifs, afin d'apporter une réponse décloisonnée, harmonisée, complète et adaptée aux besoins de la personne âgée.

Ce dispositif MAIA est désormais porté par le Centre Gérontologique Départemental (CGD) qui intervient sur l'ensemble de l'agglomération marseillaise. L'IMA continue à exercer une mission d'expertise méthodologique dans le portage de la MAIA.

➤ Bilan activité 2016 :

Au cours de l'exercice 2016, l'association a poursuivi les actions individuelles et collectives (consultations familles et accompagnement spécifique des malades jeunes, collaboration aux projets du territoire, formations et enseignement) dans lesquelles elle est engagée depuis 2002.

L'exercice 2016 s'inscrit également dans la création du pôle de ressources et d'actions culturelles, dédié au handicap neurocognitif de l'adulte. Les actions « visites et ateliers adaptés » dans les lieux culturels ont été mises en œuvre et rencontrent un accueil très favorable de la part des personnes qui en bénéficient et des professionnels.

Ses actions se concentrent autour : de consultations familles (64 consultations dont 3 réalisées au domicile) ; d'accompagnement des malades jeunes (54 visites à domicile) ; d'une permanence d'accueil ; de fond documentaire et de site internet mis à disposition des professionnels et des familles ; de la participation au fonctionnement de l'antenne d'écoute et d'information Allo-Alzheimer et de la cellule de pilotage de la MAIA Marseille.

➤ **Projet d'actions 2017**

L'IMA projette : de poursuivre ses actions ; un regroupement d'activités dans le « pôle de ressources » dont l'objectif est de pouvoir donner librement accès à des activités culturelles ciblées et d'apporter son expertise médicale et scientifique au CGD dans le portage de la MAIA Marseille.

➤ **Eléments comptables et financiers**

L'exercice comptable 2016 est excédentaire de 126 734 € Le Conseil Départemental avait accordé une subvention de fonctionnement de l'association à hauteur de 30 000 €

Un financement de 50 000€a par ailleurs été accordé par la conférence des Financeurs pour le projet spécifique du « pôle de ressources et d'actions culturelles, dédié au handicap neurocognitif de l'adulte ».

Le budget prévisionnel 2017 de l'association (hors projet spécifique) est présenté en équilibre à 101 000 € Pour 2017, l'association sollicite auprès de notre collectivité une subvention de 40 000 €pour le financement du fonctionnement général de l'association.

III - CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent, Madame la Déléguée aux Personnes Handicapées et Monsieur le Délégué aux Personnes du Bel Age proposent à la Commission Permanente :

- d'engager la collectivité au financement de la subvention de 30 000 € imputée au chapitre 65 du budget départemental,
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention correspondante, selon le modèle type approuvé par la délibération n° 122 du 27 juin 2014.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL